



Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 7 Décembre 2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 7 Décembre 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	27	29

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le : 14/12/2021
Et
Publication du : 14/12/2021

L'an deux mil vingt et un, le sept Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/11/2021.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme DOUCET Denise, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, Mme LEQUER Fanny, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : Mme LECONTE Catherine à Mme DE MEDTS Michelle, M. MAHÉ Bernard à M. MASSONNEAU Philippe

A été nommé secrétaire : M. PRIGENT André

2021-115 – FIXATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - ANNÉE 2022

Par délibération N°2021-069 du 6 Juillet 2021, le Conseil Municipal a maintenu les tarifs afférents à l'accueil périscolaire pour une mise en application au 1^{er} Septembre 2021, comme suit :

TARIFS	AU 01.09.2021
Accueil du matin	2,85 €
Accueil du soir (goûter inclus)	2,95 €

Ces tarifs sont maintenus depuis 2019.

Il est proposé une augmentation des tarifs de 5% et la distinction de 2 tranches horaires pour l'accueil périscolaire du matin :

- Tranche horaire de 7 h 00 - 7 h 30 comprenant un petit déjeuner au tarif de 0,50€
- Tranche horaire 7 h 30 - 8 h 20 au tarif de 2,65€.

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires et Petite Enfance du 25 Novembre 2021,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2022 applicables au 1^{er} Janvier 2022, comme suit :

TARIFS		AU 01.01.2022
Accueil du matin	7h00 - 7h30 avec petit déjeuner	0,50 €
	7h30 - 8h20	2,65 €
Accueil du soir (goûter inclus)		3,10 €

- D'imputer les recettes correspondantes au Budget Primitif 2022.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/12/2021
Le Maire,

Denise SERRANO